

**Réunion publique du Conseil  
d'administration  
Tenue à l'hôtel Prince George à Halifax  
le 12 novembre 2022  
à 7 h 30 (HE)  
Procès-verbal**

**MEMBRES DU CONSEIL :**

Tom Conway, président  
Ruth McHugh  
Karima Bawa (présente sur zoom)  
Leonora Hoicka  
Brigitte Chan  
Jeff Astle  
Andrew Currier  
Darrel Pink, premier dirigeant et registraire

**MEMBRES DU PERSONNEL :**

Sean Walker, directeur financier  
Victoria Rees, chef de la responsabilité professionnelle  
Dana Dragomir, responsable de la communication/secrétaire rapporteuse  
Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation, registraire adjointe  
Vicci Sakkas, coordinatrice administrative  
Anne-Thiphaine Camus, Administration, Inscription et éducation

1. Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts  
La réunion est ouverte à 7 h 32 (HE).

Le président reconnaît que la réunion a lieu à Mi'kma'ki, le territoire ancestral non cédé du peuple mi'kmaq.

Le président indique que les membres du Conseil et du personnel avaient participé à une séance de planification stratégique le 11 novembre 2022.

Le président fait le point sur la nomination ministérielle des membres du Conseil, notant que malgré la confirmation du gouvernement du Canada, les deux postes restants ne sont pas encore pourvus. Le Conseil exprime sa déception, car le gouvernement du Canada n'a pas nommé les autres membres, qui auraient dû participer à la séance de planification stratégique. Le président fait remarquer que le retard dans ces nominations est déraisonnable et exhorte le ministre à y procéder dès que possible.

Le président fait le point sur la recherche d'un(e) premier(-ère) dirigeant(e) et registraire.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. Résolutions en bloc

Le Conseil souhaite connaître le projet du Comité des candidatures et du développement du Conseil

d'envisager la nomination des administrateur(-trice)s plutôt que leur élection. Le premier dirigeant confirme que les comités du Conseil sont en train d'élaborer des plans de travail, qui seront présentés au Conseil pour approbation, et qu'aucune mesure ne sera entreprise par un comité sans l'aval du Conseil.

**Sur proposition d'Andrew Currier, appuyée par Leonora Hoicka, le Conseil approuve les résolutions en bloc. Proposition adoptée.**

### 3. **Amélioration de la gouvernance du CABAMC**

#### 3.1 Liste de vérification réglementaire du CABAMC

La vice-présidence donne un aperçu du processus proposé pour que le Conseil examine le travail du CABAMC par rapport à la liste de vérification réglementaire élaborée par Harry Cayton.

Le Conseil approuve le processus de conformité à la liste de vérification réglementaire proposé, comme recommandé par le Comité de gouvernance, qui comprend une réunion du comité plénier au cours de laquelle le Conseil évaluera la liste de vérification, déterminera la conformité et établira les mesures à prendre, et l'ensemble des président(e)s de comité démontreront la conformité de leurs domaines.

Le Conseil convient qu'un rapport devrait être publié pour démontrer la conformité avec la liste de vérification et mettre en évidence les mesures à prendre.

*MESURE – Le Conseil examinera le travail du CABAMC par rapport à la liste de vérification réglementaire élaborée par Harry Cayton et adaptée au CABAMC lors de la réunion du comité plénier de janvier 2023.*

*MESURE – Le premier dirigeant invitera les président(e)s de tous les comités à assister à la réunion du comité plénier du Conseil de janvier 2023 afin de démontrer la conformité avec la liste de vérification réglementaire adaptée au CABAMC.*

#### 3.2 Rémunération des administrateur(-trice)s

Le premier dirigeant décrit le processus de recherche concernant la rémunération des administrateur(-trice)s et les options présentées par le(la) consultant(e). Le premier dirigeant souligne la philosophie du CABAMC, soit : offrir une rémunération raisonnable pour le soutien professionnel fourni par les administrateur(-trice)s et les membres des comités. Le Conseil commente les diverses mesures adoptées par les organismes de réglementation professionnels pour traiter la rémunération et apprécie les renseignements généraux utilisés par le Comité de gouvernance pour formuler les recommandations.

Le premier dirigeant fait remarquer que les professions qui utilisent le modèle de bénévolat reconnaissent que le modèle de rémunération permet d'articuler des attentes et des lignes de responsabilité plus claires.

Le Conseil demande s'il y a des restrictions au nombre de membres nommé(e)s aux comités. Le premier dirigeant confirme que le mandat, qui est approuvé par le Conseil, tient compte de la taille et de la composition des comités, conformément à la Loi, au Règlement et au Règlement administratif, et que ce mandat peut être revu par le Conseil s'il est déterminé que des changements sont requis.

Il est noté que la rémunération des membres des comités qui fournissent un soutien supplémentaire, comme la formation, doit être prise en considération.

*MESURE – Le premier dirigeant informera le ministère de la Justice des instructions sur la rédaction des dispositions révisées en matière de rémunération en vue de leur incorporation dans le règlement administratif révisé, dont l'entrée en vigueur est prévue au printemps 2023.*

**Il est résolu que le Conseil d'administration accepte les recommandations du Comité de gouvernance concernant la rémunération des administrateur(-trice)s et des membres des comités et demande que les changements soient intégrés au règlement administratif.**

**SUR PROPOSITION DE : Brigitte Chan**

**APPUYÉE PAR : Jeffrey Astle**

**Proposition adoptée.**

### 3.3 Évaluations des réunions du Conseil d'administration

La vice-présidence donne un aperçu de l'enquête d'évaluation des réunions du Conseil et de la recommandation du Comité de gouvernance.

**Il est résolu que le Conseil d'administration approuve le sondage d'évaluation des réunions du Conseil d'administration et demande au premier dirigeant de l'administrer immédiatement après chaque réunion du Conseil d'administration.**

**SUR PROPOSITION DE : Leonora Hoicka**

**APPUYÉE PAR : Brigitte Chan**

**Proposition adoptée.**

### 3.4 Participation des administrateur(-trice)s aux réunions des comités

La vice-présidence donne un aperçu de la recommandation du Comité de gouvernance visant à permettre à chaque administrateur(-trice), qui n'a pas été nommé(e) à un comité, d'assister à une réunion du Comité du Conseil en tant qu'observateur(-trice).

Le Conseil approuve le processus de participation des administrateur(-trice)s aux réunions des comités, comme recommandé par le Comité de gouvernance.

*MESURE – La coordinatrice administrative communiquera les dates des réunions des comités du Conseil d'administration aux nouveaux(-elles) membres du Conseil afin que ces personnes puissent déterminer si elles souhaitent observer l'une ou l'autre des réunions dans le but de relever les domaines d'intérêt.*

*MESURE – Les administrateur(-trice)s qui souhaitent observer une réunion de comité doivent indiquer leurs préférences au premier dirigeant dès que possible.*

## 4. **Le CABAMC en tant qu'organisme de réglementation moderne**

### 4.1 Fonctionnement du CABAMC

Le premier dirigeant donne un aperçu de la version révisée de la Politique du Conseil n° 1 – Fonctionnement du CABAMC. Le premier dirigeant a confirmé que si des changements étaient

apportés à la définition de l'« intérêt public », à la suite de la Politique du Conseil n° 9 – Intérêt public et processus décisionnel du CABAMC, ils seraient reflétés dans la politique du Conseil d'administration n° 1.

**Il est résolu que le Conseil adopte la politique modifiée n° 1 du Conseil – Fonctionnement du CABAMC.**

**SUR PROPOSITION DE : Ruth McHugh**

**APPUYÉE PAR : Leonora Hoicka**

**Proposition adoptée.**

**4.2 Description de la façon dont nous agissons dans l'intérêt public**

La chef de la responsabilité professionnelle présente au Conseil d'administration le projet de Politique du Conseil n° 9 – Intérêt public et processus décisionnel du CABAMC et note que la formulation de l'intérêt public de cette manière est unique pour un organisme de réglementation professionnelle.

Il est noté que l'application de la perspective de l'intérêt public lors de la prise de décisions peut être difficile, c'est pourquoi le CABAMC a besoin d'un cadre intentionnel et mesurable. Le Conseil convient que la mesure dans ce domaine peut être difficile. La portée du mandat d'intérêt public du CABAMC n'est pas clairement définie dans sa loi d'habilitation. Pour cette raison, le CABAMC a besoin d'un cadre qui précise et clarifie le mandat d'intérêt public du CABAMC et qui fournit une orientation et des directives aux membres du personnel, du Conseil d'administration et des comités concernant l'exécution du mandat d'intérêt public du CABAMC. Il est noté que cette politique, combinée au cadre de conformité de la liste de vérification réglementaire, fournira cette orientation.

Il est également noté que la politique n'est pas censée être statique, et qu'elle doit être considérée comme un document vivant, qui bénéficiera d'examen, de discussions et de révisions régulières.

Enfin, il est noté que la mesure dans laquelle le CABAMC peut agir dans l'intérêt public est parfois limitée par la Loi sur le CABAMC. Par exemple, le Comité d'enquête aimerait être en mesure d'appliquer des règlements fondés sur les risques dans l'intérêt public, s'il n'était pas limité par l'autorité établie dans le cadre législatif du CABAMC.

**Il est résolu de publier le projet de Politique du Conseil n° 9 – Intérêt public et processus décisionnel du CABAMC pour consultation, la version finale devant être renvoyée au Conseil lors de sa réunion de mars 2023.**

**SUR PROPOSITION DE : Ruth McHugh**

**APPUYÉE PAR : Jeffrey Astle**

**Proposition adoptée.**

**Autres affaires**

**Rapport du directeur financier**

Le directeur financier demande au Conseil s'il y a des questions sur les états financiers. Il n'y en a pas. Le directeur financier souligne que les droits des titulaires de permis sont la principale source de revenus du CABAMC et indique que le Conseil d'administration a discuté des options budgétaires lors de la séance de planification stratégique.

*MESURE – Le directeur financier veillera à ce que le Comité des risques et de la vérification reçoive et examine les états financiers avant leur envoi au Conseil.*

Rapports des comités de sélection du(de la) premier(-ère) dirigeant(e)

Le président remercie le premier dirigeant actuel, qui est la première personne à occuper le poste de premier(-ère) dirigeant(e) et registraire du CABAMC, pour son leadership; donne un aperçu du processus de sélection du(de la) premier(-ère) dirigeant(e); souligne l'utilisation de matrices pour déterminer les compétences, attributs ou attitudes requis; et note que Boyden a été engagé pour aider au processus de recrutement et de sélection.

**Levée de la séance**

**Sur proposition unanimement approuvée, il est résolu de mettre fin à la réunion publique à 9 h 11 (HE) et de passer à huis clos.**

**Nomination du(de la) premier(-ère) dirigeant(e) et registraire**

À la suite de sa réunion à huis clos, le Conseil d'administration adopte la motion suivante :

**Attendu que le CABAMC a retenu les services de Boyden Canada pour rechercher le(la) prochain(e) premier(-ère) dirigeant(e) et registraire du CABAMC;**

**Et considérant que le CABAMC a participé au processus de recrutement par l'intermédiaire de son Comité de recrutement du(de la) premier(-ère) dirigeant(e);**

**Et considérant qu'à la suite de la recherche, le Comité a recommandé au Conseil d'administration de nommer Juda Strawczynski au poste de premier dirigeant et de registraire;**

**Par conséquent, il est résolu, en vertu des articles 22 et 23 de la *Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce*, que le Conseil d'administration nomme Juda Strawczynski au poste de premier dirigeant et registraire du CABAMC selon les conditions d'emploi décrites dans la note de service de Tom Conway au Conseil d'administration datée du 9 novembre 2022.**

**Il est également résolu que la nomination entre en vigueur à une date qui sera convenue entre Juda Strawczynski et le président du Conseil d'administration.**

**SUR PROPOSITION DE : Ruth McHugh**

**APPUYÉE PAR : Jeffrey Astle**

**Motion adoptée.**

**La séance est levée à 10 h 30 HE.**

Tom Conway

Président du Conseil d'administration

Procès-verbal approuvé le (date)